



## CARTE SCOLAIRE BUS (CSB)

ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

### CONDITIONS DE DELIVRANCE POUR L'OBTENTION D'UNE CARTE SCOLAIRE BUS

- Avoir moins de 21 ans au 1er septembre
- Résider en Ile-de-France
- Etre externe ou demi-pensionnaire
- être scolarisé dans un établissement d'enseignement public ou privé sous contrat du 1er ou 2ème degré ou en CPA
- **Etre scolarisé à 3 kms et plus de son domicile**
- Faire une correspondance maximum même transporteur ou transporteur différent

Les Départements attribuent des subventions conditionnées par des critères supplémentaires (qui seront différents selon les départements et vérifiés une fois votre demande déposée)

### LES TARIFS SUBVENTIONNES PAR LES DEPARTEMENTS :

#### SEINE ET MARNE 77

Part famille (1) : 12 €

#### YVELINES 78

Part famille (1) : 116.60 € pour 2 et 3 sections

#### ESSONNE 91

Part famille(1) : 127 €

Part famille pour les boursiers (1) : 37 €

#### HAUTS DE SEINE 92

Part famille(1) : 115 €

#### VAL DE MARNE 94

Part famille(1) :

- 85,30 € pour 2 sections
- 111,40 € pour 3 sections
- 140,40 € pour 4 sections et plus

#### VAL D'OISE 95

Part famille(1) : 114 €

---

(1) Ce tarif comprend 12 euros de frais de dossier